

Actualités / Société

19 mai 2014 - 12:00

Prévenir les dangers reliés à la chaleur accablante au travail



Photo: Archives

Avec l'arrivée des journées modérément chaudes et avec un taux d'humidité élevée, il est essentiel de se préparer pour contrer les dangers du travail à la chaleur. Étant donné que les travailleurs ne sont pas encore adaptés à la chaleur, le directeur de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Chaudière-Appalaches rappelle aux employeurs qu'il faut faire immédiatement les adaptations nécessaires dans l'organisation du travail pour éviter des problèmes graves comme le coup de chaleur qui peut être mortel.

En effet, les premiers jours de chaleur sont une période particulièrement dangereuse pour le coup de chaleur. Ces premiers jours constituent un moment pendant lequel les travailleurs se sentent souvent plus fatigués. Ils deviennent moins vigilants, plus à risque d'accidents et parfois, moins productifs. Ces manifestations fréquentes du travail physique à la chaleur pourraient s'aggraver. C'est pourquoi chaque entreprise où des travailleurs ont des tâches exigeant un travail physique doit avoir dès maintenant un plan d'action écrit et connu de tous dans l'entreprise pour prévenir les dangers du travail à la chaleur. Il est grand temps d'y voir, si ce n'est déjà fait.

Quelles sont les mesures de prévention à mettre en place?

Pour prévenir les coups de chaleur, plusieurs mesures de prévention peuvent facilement et rapidement être mises en place dans les milieux de travail. Pour ne pas être pris au dépourvu, les employeurs devraient avoir préparé un plan d'action préventif avant que ne débutent les chaleurs estivales et être attentifs aux périodes de temps chaud. Voici des actions à appliquer lors d'épisodes de chaleur accablante :

- informer tout le personnel, soit les travailleurs et leurs superviseurs de même que les employés saisonniers, à temps partiel et étudiants, du danger que constitue le coup de chaleur, des conditions qui y sont propices, des mesures préventives, des symptômes et des signes à surveiller, ainsi que des premiers secours à donner en cas de malaise;
- fournir aux travailleurs de l'eau fraîche, soit à une température allant de 10 à 15 °C, en quantité suffisante et s'assurer qu'ils en boivent;
- encourager les travailleurs à être attentifs aux symptômes et aux signes de malaises causés par la chaleur;
- ajuster le rythme de travail en fonction de la température, en tenant compte des capacités des travailleurs et de leur degré d'acclimatation à la chaleur;
- au besoin, leur confier un travail plus léger;
- remettre à plus tard ou à une période plus fraîche de la journée les tâches ardues non essentielles;
- aménager des zones de travail et de repos à l'ombre ou dans un endroit frais ou climatisé;
- permettre une rotation des tâches;
- favoriser le travail en équipe;
- interdire aux travailleurs de travailler seuls;
- fournir des aides mécaniques à la manutention;
- évacuer la chaleur et la vapeur d'eau hors des bâtiments au moyen d'un système de ventilation et isoler les sources de chaleur radiante;
- accorder des pauses toutes les heures aux travailleurs;
- augmenter la durée des pauses à mesure que la chaleur augmente;
- être en mesure d'assurer les premiers secours rapidement en ayant notamment un système de communication efficace, des secouristes formés et une entente avec un service d'urgence hospitalier.

De plus, lorsqu'il fait 33 °C ou moins dans une aire de travail, il est possible d'utiliser un ventilateur pour créer un mouvement d'air en direction des travailleurs.

Être bien en soi et chez soi

La Journée de la famille fait fi de la pluie

Mobilisation étudiante en Chaudière-Appalaches pour une « Génération sans tabac »
